



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE LA RÉUNION

Préfecture  
Service des moyens et de la logistique  
Bureau de l'action sociale interministérielle  
et de la formation ministérielle

Saint-Denis, le 11 MAI 2015

Arrêté préfectoral n° 803 SG/BASIFOM  
portant nomination de  
M. Jean-Pierre SALIMINA, président de la  
section régionale interministérielle d'action  
sociale de La Réunion

Le préfet de La Réunion  
chevalier de la Légion d'honneur  
chevalier de l'ordre national du Mérite

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat, notamment ses articles 5 et 6 ;
- VU l'arrêté ministériel du 29 juin 2006 modifié fixant la composition et le fonctionnement du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'Etat ;
- VU l'arrêté ministériel du 29 juin 2006 modifié fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'Etat ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 156 du 4 février 2015 portant délégation de signature à M. Maurice BARATE, secrétaire général et à ses collaborateurs pour l'activité générale de ses services et l'ordonnancement des dépenses et recettes ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 615 SG/BASIFOM du 8 avril 2015 portant désignation des membres et fonctionnement de la section régionale interministérielle d'action sociale de La Réunion ;
- VU les circulaires ministérielles des 15 janvier 2015 et 13 février 2015 relatives au renouvellement de la composition et du fonctionnement des sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS) suite à l'installation du nouveau comité consultatif interministériel d'action sociale (CIAS) ;
- VU l'élection du président de la section régionale interministérielle d'action sociale de La Réunion lors de la réunion d'installation de la SRIAS du 30 avril 2015 ;
- SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture ;

## ARRETE

- ARTICLE 1 :** M. Jean-Pierre SALIMINA est nommé président de la section régionale interministérielle d'action sociale de La Réunion pour une période de quatre ans, à compter du 3 juillet 2015.
- ARTICLE 2 :** M. Jean-Pierre SALIMINA, agent de la direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale bénéficie en qualité de président de la SRIAS de La Réunion, d'une décharge d'activité de 50 %.
- ARTICLE 3 :** Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion.

Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
le Secrétaire Général

  
Maurice BARATE